

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 28 mars 2025 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Didier DUBOIS, Monsieur René FLINOIS, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Émile GAUDET, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Arnaud BLOCH, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Madame Gaëtane CABARET, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER et Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Laurence FOUCAULT a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Henriette FIGANIAK, Madame Lylou KOMINIARZ à Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Pierre BAYART à Monsieur Patrice SISTEK, Madame Sylvie HAREL à Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Dany DUBOIS à Monsieur Didier DUBOIS, Madame Virginie ZIBRET à Madame Sabine BRUNELLE, Madame Rose-Marie CYBULSKI-LEGRU à Monsieur Lionel COURTIN, Monsieur Laurent DERNONCOURT à Madame Karine BLOCH

Étaient absents excusés et non représentés :

Monsieur Romain LAVEDRINE et Madame Patricia POTIER

Étaient absents non représentés :

Néant

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Madame Rose-Marie LEGRU, secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Séance du vendredi 28 mars 2025 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 28 février 2025

Finances

- 1- Approbation du compte de gestion 2024
- 2- Élection du Président de séance au vote des comptes administratifs
- 3- Comptes administratifs 2024
- 4- Affectation des résultats 2024
- 5- Fixation des taxes directes locales 2025
- 6- Budgets primitifs 2025
- 7- Répartition de la dotation de solidarité urbaine 2024

Finances / Marchés publics

- 8- Concession de service public – tarifs du camping à compter du 1er avril 2025

Ressources Humaines

- 9 - Modification du tableau des effectifs
- 10 - Organisation des accueils de loisirs 2025
- 11 - Contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2025-2026

Développement urbain et durable

- 12 - Mise en vente d'une partie de terrain appartenant à la commune sur les parcelles cadastrées AJ 363-364

Enfance – Jeunesse

- 13 - Attribution de subvention « Dispositif bourse aux projets » - école primaire Copernic
- 14 - Attribution de subvention « Dispositif bourse aux projets » - école maternelle Copernic
- 15 - Attribution de subvention « Dispositif bourse aux projets » - école Joliot Curie
- 16 - Modalités de financement pour le permis de conduire
- 17 - Recours au bénévolat
- 18 – Signature de la convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service ALSH 2025

Culture

- 19 – Signature d'une convention avec l'association « YASSA & CIE »

Citoyenneté

- 20 - Signature d'une convention avec l'association Digibus en vue de la mise en place d'ateliers numériques destinés aux habitants de la commune
- 21 - Signature d'une convention partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) relative à l'accueil du festival « Les petits bonheurs »
- 22 - Signature de convention de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation des chats - année 2025

Sports

- 23 - Attribution d'une subvention à l'association « Union Club Divion » dans le cadre de la bourse au projet

Conseil Municipal
Séance du vendredi 28 mars 2025 à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Approbation du compte de gestion 2024
- 2- Élection du Président de séance au vote des comptes administratifs
- 3- Comptes administratifs 2024
 - CA – Zone d'activités de la Clarence
 - CA – Zone d'activités Plouviez
 - CA - Zone d'activités logements Communaux du Transvaal
- 4- Affectation des résultats 2024
- 7- Répartition de la dotation de solidarité urbaine 2024
- 8- Concession de service public – tarifs du camping à compter du 1er avril 2025
- 9 - Modification du tableau des effectifs
- 10 - Organisation des accueils de loisirs 2025
- 11 - Contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2025-2026
- 12 - Mise en vente d'une partie de terrain appartenant à la commune sur les parcelles cadastrées AJ 363-364
- 13 - Attribution de subvention « Dispositif bourse aux projets » - école primaire Copernic
- 14 - Attribution de subvention « Dispositif bourse aux projets » - école maternelle Copernic
- 15 - Attribution de subvention « Dispositif bourse aux projets » - école Joliot Curie
- 16 - Modalités de financement pour le permis de conduire
- 17 - Recours au bénévolat
- 18 – Signature de la convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service ALSH 2025
- 19 – Signature d'une convention avec l'association « YASSA & CIE »
- 20 - Signature d'une convention avec l'association Digibus en vue de la mise en place d'ateliers numériques destinés aux habitants de la commune
- 21 - Signature d'une convention partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) relative à l'accueil du festival « Les petits bonheurs »
- 22 - Signature de convention de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation des chats - année 2025
- 23 - Attribution d'une subvention à l'association « Union Club Divion » dans le cadre de la bourse au projet

Les délibérations adoptées à 26 voix pour et 1 contre est la suivante :

Pour le groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) :

- 3- Comptes administratifs 2024
- Compte administratif de la Commune

- 6- Budgets primitifs 2025

Les délibérations adoptées à 26 voix pour et 1 abstention est la suivante :

Pour le groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) :

- 5- Fixation des taxes directes locales 2025

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2025-016 à 2025-022 sont jointes en annexe.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement